



# HARD SUR NOTRE REPRESENTANT SYNDICAL !!!

Union  
syndicale  
**Solidaires**

En Aout 2020, Solidaires 44 a désigné un Représentant de Section Syndicale dans le groupe Adecco France. Celui-ci bénéficie de 4 heures de délégation, ainsi que d'un droit d'affichage dans les locaux ... **... Mais ça c'est en théorie....**

... **car non seulement** notre représentant n'a toujours pas pu utiliser ses heures, ni son droit d'affichage car il n'a pas accès aux panneaux d'affichages....

... **Mais en plus** cela impacte sa vie de salarié. En effet depuis que son étiquette syndicale est connue, son employeur ne lui paie plus ses indemnités kilométriques pour accomplir ses missions d'intérim.

Notre organisation syndicale a envoyé plusieurs mails et recommandés au groupe Adecco France pour alerter sur cette situation. Et malgré nos différentes relances, l'employeur n'a toujours pas appliqué ses obligations.

**Nos différents courriers sont restés sans réponse.** Notre représentant a juste reçu un coup de téléphone, d'un responsable d'Adecco France. Ce responsable s'est voulu rassurant en disant qu'il allait étudier la situation !



**Nous ne voulons pas  
que la situation soit étudiée !**

**Nous voulons que  
le droit soit appliqué !**

**Et immédiatement !!!**

*Cela fait déjà 3 mois :*

- **que l'on empêche à notre représentant d'accomplir son travail syndical !**
- **qu'en tant que salarié, il perd de l'argent, car vous ne lui reversez plus ses indemnités kilométriques ! Alors que celle-ci vous sont versées directement par l'entreprise qui le missionne.**

**Finis les appels, les mails, les recommandés, les tracts !  
si la situation n'est pas réglée sur la paie de Novembre,  
nous saisissons la justice !**

*Nous rappelons que :*

- 🔑 *Les panneaux syndicaux doivent être disposés dans des lieux de passage ou dans des zones suffisamment éclairées.*
- 🔑 *Les panneaux syndicaux doivent être en nombre suffisant et bien répartis dans l'entreprise.*
- 🔑 *Le contenu des affiches, publications et tracts est librement déterminé par l'organisation syndicale, sous réserve de l'application des dispositions relatives à la presse.*



SUD INDUSTRIE 44  
9 rue Jeanne d'Arc 44000 Nantes  
Sud-industrie44@hotmail.com

24/11/2020